

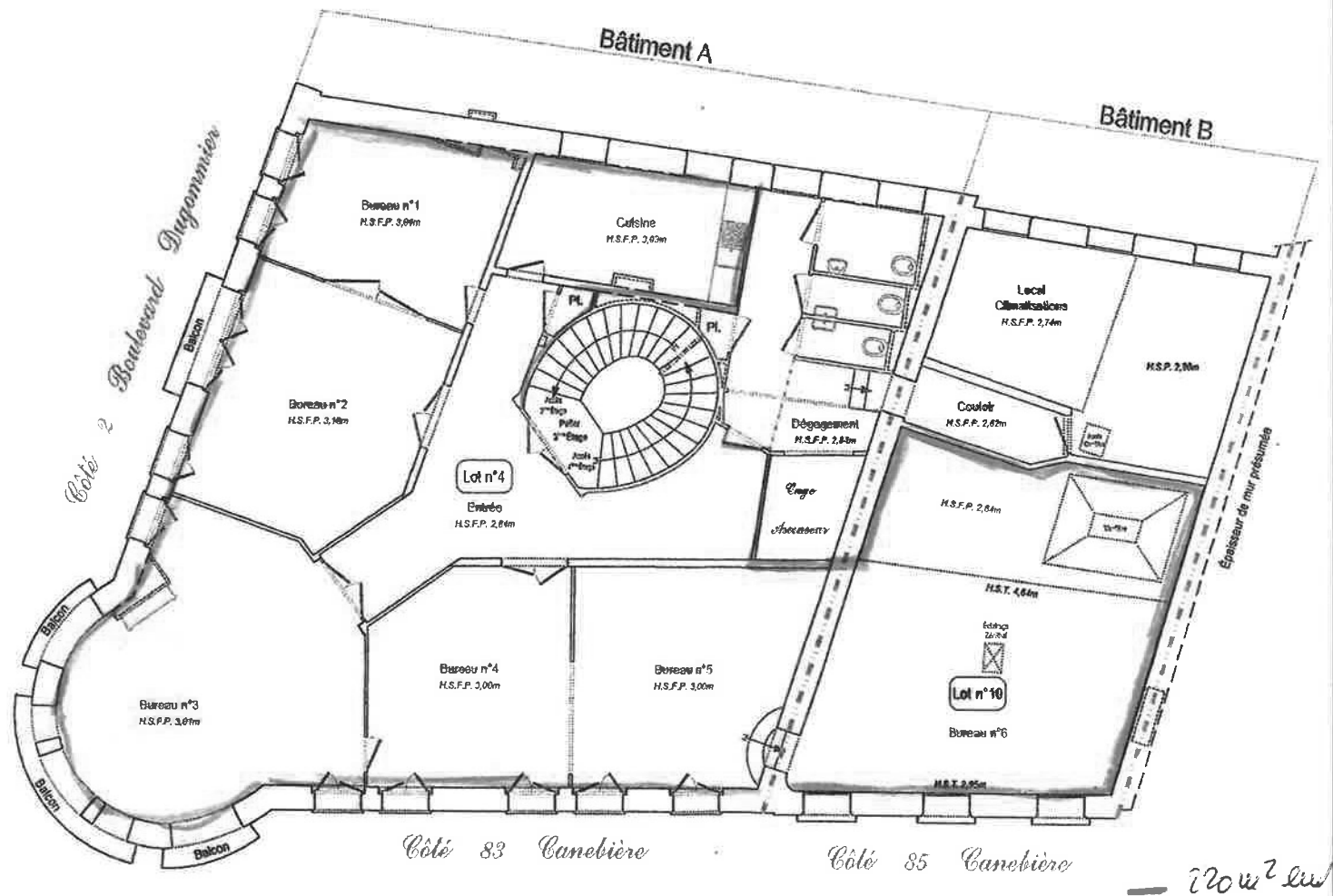
ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN COPROPRIÉTÉ

Copropriété sise dans le Lot de Volume n°2

(Ordonnance T.G.I. de MARSEILLE en date du 20 juillet 1979)

3^{ème} ÉTAGE

Échelle 1/100



Observations sont les suivantes :

- Le présent Plan est destiné à la réalisation d'un État Descriptif de Division en Copropriété. Le Géomètre-Expert ne peut être tenu responsable de toute autre utilisation.
- Il doit permettre de visualiser l'agencement (tant des parties communes qu' des parties privatives).
- Ce document n'est en aucun cas contractuel quant aux équipements extérieurs et réseaux divers, quant aux éléments d'équipement propres par type de bureau - local commercial et quant aux équipements mobiliers fonctionnels ne constituant pas le complément nécessaire aux locaux à usage professionnel.
- L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre-Expert.

Dressé par le Cabinet BELMESSIER
Géomètre-Expert à MARSEILLE
Mesuré en Mars et avril 2013
Dossier n° 1343-0018